

Liste inédite des églises et chapelles fribourgeoises ainsi que de leurs autels vers la fin du XVI^e siècle

Autor(en): **Waeber, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **34 (1940)**

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Liste inédite des églises et chapelles fribourgeoises ainsi que de leurs autels vers la fin du XVI^{me} siècle.

Par L. WAEBER.

(Fin.)

On aura remarqué qu'il manque la ville de Fribourg dans la liste des églises, chapelles et autels insérée par le prévôt Schneuwly dans ses Constitutions capitulaires.

Pour la collégiale de Saint-Nicolas, la lacune peut être comblée au moyen du volume même auquel ces tables ont été empruntées. En effet, au Livre II, Tit. 1 (p. 144 de l'édition primitive), un chapitre — c'est le 10^e, bien qu'il ne soit pas numéroté — est intitulé : *De redditibus altarium et eorumdem dispensatione sive usu Ecclesiae S. Nicolai*. L'auteur y explique que les fondations affectées aux autels ainsi que les messes dont elles doivent fournir les honoraires sont de deux sortes : les unes communes et les autres particulières. De plus, certains autels ont été dotés à double, tandis que d'autres n'ont presque pas de revenus, parce qu'ils n'ont pas été l'objet d'une fondation ou parce que leurs biens ont été aliénés dans la suite.

Voici maintenant l'article 1 du même chapitre, qui fournit la liste des vingt autels de la collégiale de Saint-Nicolas¹. Nous les énu-

¹ Les autels de la cathédrale de Saint-Nicolas sont actuellement (le maître-autel non compris) au nombre de 11 : au haut de la nef centrale, adossé à la grille du chœur : l'autel de Saint-Martin ; à l'extrémité de la nef latérale de gauche : l'autel de la Communion, et, au haut de la nef latérale sud : celui de la Sainte-Croix ; enfin, dans les chapelles des embrasures de fenêtres, du côté de l'épître, en commençant par le haut : les autels du Sacré-Cœur, de Notre-Dame des Victoires, de Sainte-Anne et, tout en bas, après la porte latérale, celui de Saint-Antoine ; du côté de l'évangile : les autels de Sainte-Barbe, de Saint-Josse, des Trois-Rois et enfin de Saint-Sébastien.

Sauf pour les trois premiers, l'emplacement occupé par ces autels n'est plus celui qu'ils avaient anciennement : les murs extérieurs de la collégiale étaient alors ceux dont les vestiges demeurent, près des portes latérales (jusqu'aux piliers qui les encadrent et légèrement au-delà). L'église, en d'autres termes, était moins large qu'actuellement ; les embrasures de fenêtres, qui forment aujourd'hui autant

de petites chapelles latérales, n'existaient pas. Par contre, des autels étaient adossés à la muraille, au pied des fenêtres, à raison d'un par travée (excepté naturellement celles où se trouvaient les deux portes latérales). En outre, un autel était disposé contre chacun des huit piliers entièrement dégagés de la nef centrale ; et ces autels, quoique différemment orientés, faisaient à peu près vis-à-vis à ceux qui se trouvaient contre les murs de l'église.

On possède, à partir du XV^{me} siècle, plusieurs listes des autels de Saint-Nicolas. La visite de 1453 (résumée dans ASHF. I, p. 269-72) énumère, avec les noms des fondateurs, 17 autels, le maître-autel non compris (nous en ferons également abstraction dans la suite) et non comprises également deux chapelles — on sait que, anciennement, on dit indifféremment chapelle ou autel — qui ont été ajoutées après coup, en marge, dans le manuscrit de la Stadtbibliothek de Berne. — Il existe ensuite, datée du 30 novembre 1552, une liste des autels de la collégiale, avec leur répartition entre les différentes corporations qui en possédaient la collature, lorsque celle-ci n'était pas demeurée entre les mains des fondateurs (GS. [Geistl. Sachen ; archives cantonales] 229). Elle énumère également 17 autels. Elle en supprime deux : ceux de Saint-Pierre et de Saint-Jean, mais elle en introduit par contre deux nouveaux : ceux de Saint-Michel et du Mont-des-Oliviers. — Ici se place chronologiquement la liste des Constitutions capitulaires de Pierre Schneuwly, liste absolument identique à la précédente, sauf qu'elle reprend les deux autels de Saint-Pierre et de Saint-Jean. Notre prévôt arrive ainsi à 19 autels latéraux. Ailleurs (L. II, Tit. 1, cap. [32], art. 2), il s'arrête au nombre de 18, parce qu'il fait abstraction des trois chapelles sans revenus, mais compte chacun pour deux, comme déjà plus haut (L. I, Tit. 1, cap. 11, art. 20) les autels de Saint-Martin et du Saint-Esprit, doublement fondés, sa préoccupation, comme dans les autres endroits de ses constitutions où il parle des autels de la collégiale (L. I, Tit. 1, cap. 11 [p. 31 sq.] ; L. II, Tit. 1, cap. 32 et 33 [p. 197 sq.]), étant uniquement de répartir, aussi équitablement que possible, entre les chanoines les charges (ou plutôt les avantages) de la desservance de ces diverses chapelles. — Des 19 autels mentionnés par Pierre Schneuwly, 17 se retrouvent — il y manque ceux de Saint-Sylvestre et de Saint-Pierre — dans le *Cerimoniale* de Saint-Nicolas. C'est un volume conservé aux archives capitulaires. Il a été écrit de la même main qui a transcrit l'édition primitive des Constitutions capitulaires de Schneuwly, et c'est dire (Cf. ci-dessus, p. 27) qu'il en est à peu près contemporain. La liste se trouve à la p. 84, au chapitre intitulé : *Des missis non quotidianis*, dans lequel le cérémoniaire énumère les autels de la collégiale où se célèbrent, certains jours, des messes privées ou des messes votives. — A la même époque remonte une pièce intitulée : « Ordnung und abtheilung der Künigrychen, wie sie uff der H. Dryer Künigentag under die gselschafften und geschlechter sollend, von siben zu siben Jaren, umbgan und abgetheilt werden. » (GS. 371). 21 autels y sont énumérés en colonne, y compris le maître-autel. Celui de Saint-Martin compte pour deux, parce qu'il est doublement doté. Celui de Sainte-Barbe manque ; par contre, on a ajouté, comme 21^e, la deuxième fondation du maître-autel : *S. Nicolai foundationis parochiæ : Gerber in der Ouw*. A côté de chaque autel figure le nom de la corporation ou de la famille qui en possède la collature. L'autre partie de la feuille est occupée par une circonférence, de laquelle se dégagent 21 bandes ou rayons, avec, dans chacun d'eux, le nom des trois autels dont les chapelains doivent, pour une même année, remplir les fonctions de roi à la fête de l'Epiphanie. Au centre de la circonférence se trouve cette inscription : *Series altarium Ecclesiæ S. Nicolai per vices trium Regum disposita... repetenda subinde vicens singulis annis ab initio inchoando ab anno 1599*. Parce que le cycle est de 21 ans, et qu'il doit recom-

mencer en 1599, une main plus récente a écrit, comme date supposée de cette pièce, l'année 1578 : elle se place en tous cas vers la fin du XVI^{me} siècle. C'est dire que, comme la précédente, elle est contemporaine de celle du prévôt Schneuwly qui nous occupe. — Il n'y a pas de listes de la première moitié du XVII^{me} siècle. On en possède deux, par contre, pour les années 1660 à 1690 : d'abord, les recès de la visite canonique faite à Saint-Nicolas, les 27 et 28 juin 1663, par l'abbé Buman d'Hauterive (Archives capitulaires, Visites canoniques). Ce procès-verbal énumère 19 autels (y compris celui de Sainte-Barbe, qui est mentionné de nouveau, tandis que celui de Saint-Michel devient celui de Sainte-Anne et l'autel de la Vierge-Protectrice est substitué à celui du Saint-Sépulcre). — En 1687, le chanoine Fuchs, dans sa Chronique fribourgeoise (Cf. cette Revue, 1939, p. 241, n. 2) consacre plusieurs pages (les pp. 373-81 de l'édition imprimée) aux autels de Saint-Nicolas (dont un nouveau : celui de Saint-Charles). Il se place à un point de vue particulier : celui des obligations des chapelains des divers autels quant à la Fête des Rois. Sa liste, due à un historien particulièrement au courant des choses de la Collégiale, présente pour nous un intérêt spécial : toutes les tables signalées ici énumèrent les autels dans l'ordre où on les rencontre en circulant dans l'église de Saint-Nicolas, soit qu'on en fasse le tour, en commençant ou bien du côté de l'épître, ou au contraire du côté de l'évangile, soit qu'on parcoure successivement, de haut en bas, d'abord la nef droite, puis la nef gauche, ou inversement : les quatre systèmes sont représentés, et c'est dire que nos listes sont indépendantes les unes des autres, ce qui augmente naturellement leur valeur ; mais celle de Fuchs a quelque chose de plus : elle numérote les autels et signale lesquels sont adossés aux piliers, et lesquels leur font vis-à-vis le long des murailles. C'est dire qu'elle nous renseigne exactement sur leur emplacement. — Enfin, il existe aux archives cantonales (GS. 729, N^o 2) une liste, non datée, mais remontant, semble-t-il, à la première moitié du XVIII^{me} siècle, énumérant, comme la chronique de Fuchs, 20 autels. Elle attribue à la plupart d'entre eux plusieurs patrons supplémentaires, non attestés jusqu'alors et qu'on ne retrouve plus dans la suite.

A cette date, soit vers le milieu du XVIII^{me} siècle, le remaniement des autels de Saint-Nicolas, commencé depuis au moins un siècle et demi, était terminé. La muraille n'avait été percée, tout d'abord (vers le début du XVI^{me} siècle), qu'à un seul endroit : au haut de la nef latérale de droite, pour créer une chapelle nouvelle à la demande de Pierre Falk. On a maintenant élargi toute l'église, reculant pareillement les sept autres fenêtres. Les arcs-boutants sont désormais noyés dans la maçonnerie : seuls émergent encore les pignons qui les dominaient. Par ailleurs, les huit autels adossés aux piliers ont été supprimés, tandis que ceux qui se suivaient le long des murs ont été placés dans les nouvelles embrasures des fenêtres et appuyés contre les arcs-boutants désormais murés. On a associé enfin aux saints qui étaient leurs patrons, le nom des titulaires des autels disparus. La visite canonique de Saint-Nicolas qu'entreprit, le 21 mai 1776, Mgr Joseph-Nicolas de Montenach, visite dont les recès datés de l'année suivante sont conservés, en double exemplaire, aux archives du Chapitre (M. l'abbé Ducrest les a publiés, en grande partie, dans le I^{er} volume des *Annales fribourgeoises* [1913]), énumère pour la première fois les 11 autels — 12 avec le maître-autel — que renferme désormais la collégiale de Saint-Nicolas. Ce sont les onze qui subsistent aujourd'hui, à cette différence près que les noms de la moitié d'entre eux ont encore été l'objet de nouvelles modifications. La dernière — qui n'affecte, il est vrai, qu'indirectement les autels — est celle que suggère le choix des saints représentés par Mehoffer dans les vitraux dominant chacune des chapelles latérales de la cathédrale.

mérons en colonne, avec, entre parenthèses, des précisions empruntées principalement aux deux chapitres suivants, précisions que nous reproduisons en latin lorsque nous les transcrivons textuellement, et en français lorsque nous nous contentons de les résumer :

Altaria sunt in templo Divi Nicolai viginti ¹, ut chori maius, (ce maître-autel était celui où se célébrait la messe quotidienne de Prime, sans revenus spéciaux, fondée, ainsi que l'heure canonique du même nom, en 1453, par l'Avoyer Gambach ²) ;

dein S. Martini ³, (avec double fondation : l'une, en date du

Les listes que nous venons d'énumérer s'en tiennent à l'intérieur de la Collégiale. Elles omettent par conséquent la petite chapelle érigée, vers la fin du XV^{me} siècle, (Cf. RM. 12, f. 59^v, du 7 mars 1495), sur le cimetière qui entourait l'église, à proximité du chœur. Elles ne parlent pas non plus d'un autel qui se trouvait, semble-t-il, à la sacristie : un acte du 1^{er} août 1686 (Donation de Saint-Nicolas [arch. capit.] 263) demande en effet que soit érigé à la sacristie un autel en l'honneur de Notre-Dame et de sainte Elisabeth. Il est vrai qu'un autel de Sainte-Elisabeth est déjà attesté plus tôt (Don. S. Nic. 240, du 27 novembre 1611) ; mais il s'agissait peut-être, comme dans d'autres cas analogues, de la patronne secondaire d'un autel désigné habituellement sous un autre nom.

¹ Voici un schéma indiquant comment étaient disposés, vers la fin du XVI^{me} siècle, les autels énumérés par Schneuwly. Les huit autels des deux colonnes intérieures sont ceux qui étaient adossés aux piliers :

Altare maius				
Joannis Evangel.	B. Virginis	S. Martini	Jacobi	Montis Oliveti
Stephani	Petri	Georgii	Sepulchri	
Regum	Jodoci	Sylvestri	Michaëlis	
	S. Spiritus	Elogii		
Sebastiani	Barbaræ	Antonii	Laurentii	

² A l'époque du prévôt Schneuwly, les patrons du maître-autel étaient : le Conseil pour la messe de Prime, et l'abbaye des Tanneurs pour la seconde fondation (GS. 229 et 371).

³ L'autel de Saint-Martin est l'un des six (les cinq autres sont ceux de Saint-Jean, de Saint-Sébastien, de Saint-Sylvestre, de Saint-Michel et de Saint-Antoine) qui sont mentionnés régulièrement, à partir de 1570 jusqu'à la fin du XVII^{me} siècle, dans les comptes de l'Hôpital, sous la rubrique : traitement semestriel des chapelains (certaines donations faites à l'hôpital comportaient des messes fondées, à dire en particulier à l'église de Notre-Dame, mais aussi à celle de Saint-Nicolas). Dans les comptes de la Grande-Confrérie, ou confrérie du Saint-Esprit, on trouve, dès 1462, les deux autels du Saint-Esprit et de Saint-André, auxquels s'ajoute, depuis 1481, celui de Saint-Jean (autel Bonvisin), et ces trois autels (avec, en plus, la chapelle du Saint-Vult, que nous rencontrerons plus bas) sont mentionnés régulièrement, sauf lacunes dans les comptes, jusqu'en 1607. En 1552, exceptionnellement, apparaît en plus celui de la Sainte-Trinité.

10 septembre 1356¹, par la confrérie de Saint-Martin, et l'autre par l'abbaye des Tisserands² ;

Jacobi, (cet autel n'avait presque plus de revenus³) ;

Montis Oliveti⁴, (de iure patronatus nobilium Perromanorum) ;

Georgii, (fundatores primos habuit⁵ , postea hæreditate accessere D. Petrus Faucigny eques auratus, et ex testamento postea familia Zimmermannorum⁶) ;

¹ Schneuwly se réfère certainement aux Constitutions de la confrérie de Saint-Martin qui sont conservées dans les premières pages, non foliotées, du 1^{er} volume des Manuaux du Chapitre de Saint-Nicolas. Plus exactement, ces statuts, suivis d'une liste de 84 confrères, écrite de la même main, soit d'une écriture du début du XVI^{me} siècle, forment le commencement d'un registre qui devait être consacré à la confrérie de Saint-Martin, mais qui, n'ayant pas été continué — sauf que, ensuite, la liste des membres a été augmentée de 80 noms encore — a été utilisé plus tard, en 1578, comme volume des procès-verbaux des séances capitulaires, et folioté à partir des pages consacrées à cette nouvelle destination. Ces constitutions de la confrérie de Saint-Martin ont été transcrites dans la copie récente des Constitutions capitulaires de Schneuwly conservée aux archives de Saint-Nicolas (p. 349 sq.) et publiées par M. Holder dans la *Semaine catholique*, 1898, p. 581 sq. Elles s'ouvrent par cette déclaration : « Anno ab Incarnatione Domini 1356, decima die mensis septembris, socii infrascripti, tam sacerdotes quam clerici, ad honorem Dei omnipotentis, beatissimi Martini et beati Nycolai, fecerunt institutiones et ordinationes infrascriptas, inter ipsos firmiter et inviolabiliter observandas. » Bien qu'une messe soit prévue, il n'est toutefois pas encore parlé d'un autel de Saint-Martin.

² Plus exactement : les tisserands de laine ou de drap (*Wulwäber*). GS. 229 et 371 précisent : les tisserands de laine pour la première fondation, et les tanneurs du Sauvage, quant à la seconde. GS. 729, N° 2 ajoute comme titulaire de l'autel : la Visitation de la Sainte Vierge.

³ L'autel de Saint-Jacques avait été fondé par Antoine de Duens (Cf. I. Rechnungsbuch A, f. 167 [*e converso*]). Pierre de Faucigny en avait remis la collature au Conseil en 1508 (RM. [Ratsmanual] 25, f. 66^v et 26, f. 13). L'année suivante, Leurs Excellences la passèrent à François Arsent et à ses héritiers (RM. 26, f. 55^v ; RE. [Ratserkanntnussbuch] 3, f. 1 ; RM. 27, f. 61). En 1515 (RM. 32, f. 96), l'Etat s'arrange, pour le paiement des intérêts dus au chapelain de Saint-Jacques, avec les héritiers de Pierre de Faucigny. Cet autel était celui de l'abbaye des Cordonniers, bien que la confrérie de Saint-Jacques prétendît se l'approprier (RM. 127, 12 avril 1584 ; c'était chose faite au XVIII^{me} siècle). GS. 729, N° 2 lui donne comme patrons, outre saint Jacques : saints Simon et Jude, le Bienheureux Nicolas de Flue, saint François de Sales et saint Loup.

⁴ C'était l'autel dont il a été question ci-dessus, fondé par Pierre Falk, selon l'autorisation que le Conseil lui avait accordée, le 11 avril 1515, au moment de son départ pour son premier pèlerinage en Terre-Sainte (RM. 32, f. 91^v et GS. 682, N° 1). Cet autel passa aux Praroman, par le mariage de la fille de Falk, Ursule, avec Pierre de Praroman.

⁵ Schneuwly a laissé le nom du fondateur en blanc. D'après la visite de 1453, c'était la famille le Quintal.

⁶ Cf. RM. 32, f. 49^v (24 novembre 1514). C'était le prévôt Schneuwly qui desservait l'autel de Saint-Georges (Cf. RM. 117, 26 novembre 1578).

Sepulchri, (fundatoribus Bunietorum familia ¹ quibus ex
donatione accessere familiæ de Affry et Reydet ²) ;

¹ Notre prévôt a de nouveau laissé en blanc l'espace de deux mots. Il ne s'agit pas du tout ici de la *chapelle* du Saint-Sépulcre, qui se trouve au fond de l'église, à droite, et où l'on admire le groupe sculpté de la mise au tombeau, mais d'un *autel* du Saint-Sépulcre que nos listes sont unanimes à placer à peu près là où est actuellement l'autel de Notre-Dame des Victoires. Cet autel du Saint-Sépulcre, fondé par les Bugniet, nous dit la visite de 1453, est attesté au moins dès 1427 (Hôpit. [arch. canton.] II, 182). C'était, à l'époque où nous sommes, l'autel des tailleurs de pierres (GS. 371).

Au début de 1656, soit au moment de la première guerre de Vilmergen, pour répondre aux suggestions que leur avait faites, déjà quatre ans plus tôt, le P. Marmet (décédé en odeur de sainteté en Bourgogne, en 1654), Messieurs avaient promis — le vœu fut affiché à l'église de Notre-Dame — de construire, en cas de victoire, dans un endroit à déterminer d'entente avec les cantons catholiques, une église à Notre-Dame des Anges, et d'ériger à Fribourg une chapelle en l'honneur de Marie-Protectrice. Le chanoine Fuchs (alors secrétaire du Chapitre ; il expose longuement les faits dans le *manual capitulaire*) suggéra, au lieu de l'érection d'un autel nouveau, que Leurs Excellences avaient l'intention de placer dans la chapelle de Lorette, l'utilisation, à cette fin, de celui de la Vierge à Saint-Nicolas, lequel serait, à cette occasion, orné, embelli et quelque peu transformé. La proposition fut agréée : la cérémonie d'action de grâces eut lieu le 20 février, dimanche de la Sexagésime (RM. 207, 8 et 10 février 1656 ; Man. Capit. IV, f. 15^v sq. ; RE. 29, f. 524^v sq. ; Avry [arch. capitul.] 36) et son renouvellement fut fixé, pour l'avenir, au deuxième dimanche de février (Man. Capit. IV, f. 21).

Le gouvernement semble cependant n'avoir envisagé que comme provisoire cette solution, dans laquelle quelques-uns avaient vu une sorte d'accaparement de la part des chanoines, au profit de leur collégiale, et qui ne répondait qu'imparfaitement au vœu qui avait été prononcé. L'affaire fut reprise par le Conseil en 1660 (RM. 211, 1^{er} juillet 1660). Il décida de construire un nouvel autel à Saint-Nicolas, lequel était terminé deux ans plus tard. Le prévôt Kœnig demanda en effet, en 1662, que fût incorporée à la Prévôté la chapelle nouvellement construite sous le titre de la Protection de la Vierge, attendu que c'était lui qui, chaque année, avait célébré pontificalement la messe promise (RM. 213, 7 juin 1662). Sa requête fut exaucée, car l'abbé Buman d'Hauterive, lors de la visite canonique de Saint-Nicolas qu'il fit à la fin juin 1663 (cf. ci-dessus, page 101) constate que l'autel de Marie-Protectrice, pas encore consacré (en février de la même année, la messe y avait été célébrée sur un autel portatif [RM. 214, 6 février 1663]) est annexé à la Prévôté. Il ajoute : « Antea erat ibi altare sancti Caroli ratione huius altaris [B. Mariæ Protectricis] destructum, cum obligatione illud alibi erigendi sub eodem titulo. » Le nouvel autel de Notre-Dame des Victoires — c'est le nom qui lui est donné — fut consacré solennellement par Mgr de Strambin le 11 novembre 1663 (*Decreta et Constitutiones synodales* de 1665, p. 164 ; cf. RM. 214, 24 octobre et 13 novembre 1663). Fuchs, dans sa *Chronique*, en 1687, l'appelle « altare novum B. Virginis de Protectione », ayant le Conseil comme patron et le Prévôt comme chapelain (p. 379).

Quant à l'autel de Saint-Charles, il reparait dans cette même *Chronique* de Fuchs. Il le situe près de la porte latérale de gauche et il ajoute : « gloriatur se patronum habere ... capitaneum et Prætorem Tobiam Gottrau absque obli-

Michaëlis, (fundatum a familia Perretetorum, quod ius devolutum est hæreditate ad familiam Lantherorum ¹⁾ ;

gatione » (p. 377). GS. 729, N° 2 signale le même autel, qu'il appelle celui de Notre-Dame de Pitié et de Saint-Charles, avec les Gottrau de Pensier comme collateurs. Tout ceci rejoint ce qu'avait écrit le Ratsmanual en 1671 : « Herr Altburgmeister Thobias Gottrau, als collator Sti Caroli Boromei Capellen, so in St. Niclausenkilchen abgebrochen und in selbigem platz S. Mariæ Liberatricis Capelle uffgericht worden, pitet, weilen M. H. ihme versprochen diese Capelle in einem anderen orth in selbiger Kirchen wider wie sie hievor gewesen uffzurichten, solches ... machen zu lassen » (RM. 222, p. 83 ; 19 février 1671). Le collateur dépossédé dut attendre encore trois ans. Ce n'est, en effet, que le 5 avril 1674 que le Conseil prit définitivement la décision d'ériger à nouveau la chapelle de Saint-Charles (RM. 225, p. 139), et, le 26 juin 1675, elle fut consacrée solennellement et dédiée à saints Charles, François-Xavier et Tobie (Arch. de l'Evêché, *Consecratio ecclesiarum* 1663-1788, p. xxiii ; cf. RM. 225, p. 489, et 226, p. 282).

De tous ces textes, il faut essayer de dégager une explication. Nous proposons l'hypothèse suivante : il y avait, jusque vers 1662, non loin des fonts-baptismaux, un autel du Saint-Sépulcre, auquel avait fini par être associé, si ce n'est substitué, le nom de saint Charles. Cet autel fut démoli et remplacé par celui de Notre-Dame des Victoires, consacré en 1663, tandis que celui de Saint-Charles fut, douze ans plus tard, reconstruit près de la porte latérale de gauche et consacré en 1675.

² Le Ratsmanual renferme, quelque peu après l'époque où nous placent les Constitutions Schneuwly (RM. 140, 1^{er} avril 1591) un texte intéressant. Il s'agit d'un conflit entre, d'une part, deux beaux-frères : Martin Gottrau et Christophe Reyff, et, de l'autre, l'avoyer Louis d'Affry (il n'était plus avoyer en charge à cette date, après l'avoir été cependant à cinq reprises, la dernière fois de 1588 à 1590, et il devait l'être encore). Les deux premiers prétendaient que c'étaient leurs épouses, descendantes de la famille Bugniet, qui possédaient le droit de collature de l'autel du Saint-Sépulcre et ils reprochaient à l'avoyer d'en avoir entrepris la reconstruction, substituant, dans la pierre, ses armoiries aux leurs. L'avoyer Louis d'Affry, de son côté, fit valoir ses droits, découverts, expliquait-il, quelques années plus tôt, grâce aux indications qui lui avaient été fournies. Le Vicaire général — c'était Schneuwly — après s'être prononcé d'abord en faveur de l'avoyer, avait ensuite reconnu les droits des Bugniet. Le Conseil, à la demande des plaignants, décida de mettre l'autel sous séquestre, et il ajoute cette phrase, précieuse pour nous, car elle prouve que l'élargissement des nefs latérales se poursuivait dès la fin du XVI^{me} siècle : « Diewyln aber die Capelle oder mur derselbigen schon abgebrochen, dermassen das die kilche dardurch geöffnet, welches nit gepürlich ist, besonders damit sy in den nechsten fyrtagen, wann man die Ornatn harfür thut, nit offen stande, so möge der H. Schultheis mit der mur uffaren untz das (= jusqu'à ce que) die Capelle ussenhar beschlossen werde, nit wyters untz das das recht ußtragen sye. »

¹ Il est fait mention régulièrement de l'autel de Saint-Michel dans les comptes de l'Hôpital (traitement trimestriel des chapelains) dès 1486. Pour les années 1537 et suivantes, il est désigné sous le nom d'autel de Hans Lanther, famille qui avait succédé aux Perrottet, les précédents propriétaires. M. Jos. Zemp a cité (*Freib. Geschichtsbl.* X [1903] p. 199, n. 2), et M. J. M. Lusser, le dernier historien de la cathédrale, a rappelé après lui (*Freib. Geschichtsbl.* XXXI [1933], p. 15) un passage de la chronique Rudella, duquel il ressort que la famille Perrottet avait

Sylvestri, (mercatorum societatis ¹) ;
Elogii, (fabrorum ferrariorum societatis ²) ;
Antonii, (societatis laniorum ³) ;

obtenu, au premier étage de la tour de Saint-Nicolas, une chapelle en compensation du bien-fonds et du jardin qu'elle possédait, immédiatement attenants à l'église inachevée, et qu'elle avait cédés, (permettant ainsi le développement de l'édifice dans cette direction et en particulier la construction de la grande tour). Cette chapelle disparut, ajoute la chronique, lors de l'érection de l'orgue (soit donc en 1462) et, à sa place, comme nouvelle compensation, on offrit à la famille Perrottet l'autel de Saint-Michel, à l'intérieur de l'église, chapelle que Nicod Perrottet fit construire et qu'il acheva de doter. M. Zemp se demande si la chapelle supprimée dans la tour n'était pas déjà dédiée à saint Michel (on sait que c'était généralement le cas, au moyen âge, pour les autels construits dans les étages supérieurs des cathédrales). Quoi qu'il en soit de cette supposition, nos listes nous renseignent sur l'emplacement que l'autel occupait *dans* l'église : elles sont unanimes à le mettre là où se trouve aujourd'hui l'autel de Sainte-Anne. C'était, dans la première moitié du XVI^{me} siècle, l'autel des appareilleurs ou apprêteurs de drap. Fuchs, dans sa chronique, ainsi que GS. 729, N^o 2, énumèrent comme étant ses patrons : saint Michel, sainte Anne et sainte Marie-Madeleine.

¹ L'autel de Saint-Sylvestre est attesté déjà vers la fin du XIV^{me} siècle (Hôpit. II, 124 ; c'est un testament du 18 mai 1395). Nous savons, par ailleurs, que Pierre de Villa, qui fut curé de Fribourg depuis 1387 au plus tard et au moins jusqu'en 1400, avait fondé à cet autel une messe quotidienne. (Le fait est rappelé dans la I^{re} Collection des Lois, f. 192, N^o 654, ainsi que dans le I. Rechnungsbuch A, f. 163^v [*e converso*].) Par acte du 14 avril 1460, le Conseil, avec le consentement du curé Pierre [Schnider], céda l'autel de Saint-Sylvestre à l'abbaye des Merciers (Arch. canton. ; Abbaye des Marchands, t. II, f. 12. Ce volume renferme surtout un inventaire de pièces aujourd'hui perdues). Le 12 août 1496, le curé de Fribourg, Nicolas Bugniet, du consentement de Messeigneurs, abandonna aux Merciers la collature qu'il possédait de l'autel de Saint-Sylvestre, à condition que le chapelain qui serait nommé aiderait dans le ministère de la prédication et de l'administration des sacrements (RM. 14, vendredi après saint Laurent, 1496). A l'époque de GS. 729, N^o 2, l'autel avait, comme second patron, saint Joseph.

² Le 11 juillet 1420 est attesté un « altare sancti Alexii seu Hilarii in ecclesia sancti Nicolai constructum » (I. Rechnungsbuch A, f. 165^v [*e converso*]). Il est encore parlé plusieurs fois, au XV^{me} siècle, isolément, soit de l'autel de Saint-Alexis, soit de celui de Saint-Hilaire, et ordinairement en relation avec les artisans travaillant le fer. Il est aussi question d'un autel de Saint-Eloi, désigné également, dès le siècle suivant (Cf. RM. 123, 12 mars 1582), comme étant celui des Maréchaux et des Forgerons. Toutes nos listes parlent de même d'un autel de Saint-Eloi (sauf celle de la visite de 1453, qui l'appelle l'autel de Saint-Hilaire). La visite de 1663 y ajoute le nom de saint Félix, et GS. 729, N^o 2, au contraire, ceux des saints Hilaire et Dunstan. Il s'agit donc vraisemblablement toujours du même autel, que nos listes s'accordent à placer contre le pilier se trouvant en face de la porte latérale sud.

³ L'autel de Saint-Antoine avait été fondé peu avant 1360 (Cf. Hôpit. II, 72, acte du 2 décembre 1360, attestant qu'ont été remplies les conditions d'un contrat de mariage, entre autres celle de payer les frais de construction et de dotation

Laurentii, (videtur habuisse patronum cuius bona de Pigritz erant ¹, sed venditis illis bonis, nescio qui contractus facti, et videtur ad familiam Reynoldorum rediisse) ;

Barbaræ, (édifié, semble-t-il, aux frais de la confrérie du même nom, sans qu'on sache s'il a été l'objet d'une fondation. Il est du moins, aujourd'hui, sans ressources ²) ;

de l'autel de Saint-Antoine à Saint-Nicolas. Son chapelain est mentionné dans les comptes de l'Hôpital depuis 1415-16 (traitement trimestriel des chapelains). En septembre 1503, Guillaume de Gruyères vendit le droit de patronat aux Bouchers (RN. [Reg. not.] 101, f. 195^v, le mercredi avant la Nativité de Marie). GS. 729, N° 2 appelle notre autel celui des Saints Antoine, Léonard et Vendelin.

¹ C'est-à-dire de Pérolles, propriété des Reynold. C'est exactement ce que dit déjà, quelques années plus tôt, le Manual (RM. 99, 25 janvier 1569, Cf. *Ibid.*, 18 janvier et 28 février). Il s'agissait de savoir qui assumerait les obligations incombant à l'autel de Saint-Laurent quant à la fête des Rois. A une époque voisine de celle où le prévôt Schneuwly rédige ses Constitutions capitulaires, c'est M. de Lullin qui accepte cette charge (RM. 120, 24 novembre 1580) tandis que, en 1594, il en est question pour le banneret Reynold (RE. t. 22, f. 464, 15 décembre 1594). Une lettre du 29 novembre 1587 (Missival 32, f. 298) nous dit d'autre part que feu M. de Cursinges avait eu la collature de l'autel de Saint-Laurent. Celui-ci avait été fondé, en 1439 ou peu avant, par Jean Mossu (RN. 30, f. 13^v ; c'est son testament, rédigé le 23 octobre 1439. Il désire être enterré à Saint-Nicolas « in tumulo capelle mee noviter in dei honore et beati Laurentii martiris in eadem ecclesia fundate et constructe »). Trois ans plus tard, le 4 septembre 1442, Mgr Georges de Saluces accorde une indulgence en faveur de la « capellania ad altare beati Laurentii et in honorem dominici sepulcri in ecclesia parrochiali ville Friburgi ... quam Johannes Mossu burgensis dicti loci Friburgensis fundavit et dotavit » (Rec. Diplom., t. VIII, p. 187). Une dizaine d'années plus tard, la visite de 1453 affirme que l'autel de Saint-Laurent a été fondé par Jean Visi (ASHF. I, p. 270) et on lit dans le Compte des Trésoriers, au 2^{me} semestre de 1457 : « pour XV^e de tiolla employa sus la chappalle eis Mossu du Saint Sépulcre en lesglise de Saint Nicolas » (Compte 110, sous la rubrique des Tuiles livrées). Les textes ne s'accordent donc pas quant au fondateur de l'autel de Saint-Laurent. Il se trouvait tout au bas de la nef latérale sud : dans la chapelle du Saint-Sépulcre, précise le chanoine Fuchs (Chron. fribourg., p. 379), qui ajoute qu'il fut supprimé lors de l'aménagement de cette chapelle, où un emplacement avait été réservé pour l'ériger à nouveau (« intuitu hujus sepulchri demolitum fuit altare S. Laurentii, relicto tamen in eodem aptissimo loco ad novum exstruendum »).

² La visite de 1453 ne parle pas de l'autel de Sainte-Barbe, mais par contre de celui de l'Immaculée Conception (dont il est question dans la note suivante). C'est l'inverse à partir de 1552 (GS. 229), sauf dans GS. 371, qui n'a ni l'un ni l'autre, et c'est la chronique de Fuchs qui permet de les dire identiques : « Decimum ultimæ columnæ annexum est altare S. Barbaræ modo, antehac Conceptionis Immaculatæ B. V. » (p. 377). Au milieu du XVI^{me} siècle, c'était le clergé qui avait la collature de l'autel de Sainte-Barbe (GS. 229). Plus tard, il passe à la famille Fégely. GS. 729, N° 2 en fait la chapelle des Saintes Barbe et Marguerite. D'un autel de cette deuxième sainte, à Saint-Nicolas, il est déjà parlé à la fin du XV^{me} siècle (RN. 100, f. 28, testament du 13 septembre 1493)

Sebastiani, (altare S. Andreae inprimis, dein S. Sebastiani ex secunda fundatione existit ¹) ;

S. Spiritus, (confraternitatis maioris, de eiusdem nomine dictum ²) ;

Regum, (liberalitate auctum Nobilis D. Georgii a Diesbach, huius altaris post multos alios ³ unici cum sua familia patroni) ;

Jodoci⁴, (de iure patronorum Cleury (= de Cléry) ; double fondation,

et également un siècle plus tard (Donation de Saint-Nicolas, N° 178, fondation de messe du 19 août 1592), mais d'après le premier de ces deux textes, c'était en même temps un autel en l'honneur de Notre-Dame.

¹ De même que la visite de 1453, Schneuwly l'appelle ailleurs (p. 32) l'autel de Saint-André. C'était Nicod des Granges qui avait fait construire « in ecclesia beati Nicolai, de latere magni portalis, iuxta altare conceptionis B. Marie ... quoddam altare et cappellam in honore beati Andree Apostoli et sancti Glaudii », et il y avait fondé une messe quotidienne (RN. 295, f. 207 ; l'acte se trouve également aux archives de l'Hôpital, II, 193 ; il est daté du 1^{er} octobre 1434). La donation fut augmentée le 3 décembre 1439 (RN. 295, f. 299 et Hôpit. II, 358). L'autel fut consacré le 20 avril 1435 : « Nos, Henricus ... episcopus Siginensis [Segna en Croatie] ordinis S. Benedicti, vicarius in pontificalibus ... Domini Johannis [de Prangins] ... episcopi Lausanensis, notum facimus ... quod, anno Domini 1435, feria quarta infra octavas Pasche, consecravimus unum altare ecclesie parochialis ville Friburgi ... in sinistra parte predictae ecclesie in honore sancti Andree apostoli » (Arch. capitul. Varia, 164). L'autel de Nicod des Granges, ainsi qu'on l'appelle communément, est mentionné dans les comptes de l'Hôpital (traitement trimestriel des chapelains) à partir de 1454, avec, cependant, des lacunes. Après la mort des fondateurs et de ses fils, c'est l'Hôpital qui devait en désigner le desservant. En 1493, il passe à la confrérie de Saint-Sébastien (RM. 10, f. 106^v, séance du 22 janvier 1493), mais Leurs Excellences y mettent cette condition : les saints André et Claude, en l'honneur desquels l'autel a été fondé, seront maintenus, quitte à ce que saint Sébastien y soit ajouté. De fait, GS. 729, N° 2 l'appelle l'autel des Saints André, Sébastien et Claude. Les collateurs en étaient primitivement les arbalétriers et les artilleurs : plus tard, plus simplement, l'abbaye des Tireurs, sauf au moment de la visite de 1663, où le droit de patronat appartient de nouveau à l'Hôpital.

² Fondé par la Grande-Confrérie ou confrérie du Saint-Esprit, l'autel du Saint-Esprit appartenait à l'abbaye des Tailleurs. Les visiteurs de 1453 l'appellent l'autel de la Trinité, et de même la Chronique de Fuchs ainsi que GS. 729, N° 2, tandis que la visite de 1776 lui donne les deux appellations. Schneuwly nous apprend que c'était une chapelle à double fondation.

³ Werro a biffé ces deux derniers mots, et écrit à la place : « Zum Graben, Werli familiæ. »

⁴ L'autel de Saint-Josse, qui était celui des charpentiers, avait été fondé, avant 1336, par Nicolas de Siebenthal, qui dit, dans son testament, daté d'août 1336 : « Ego, Nicholaus de Sybental ... sepulturam meam eligo in nova ecclesia beati Nicholai de Friburgo, ante altare per me constructum in dicta ecclesia in honorem beati Jodoci » (Hôpit., II, 36, en double exemplaire). Le 18 octobre 1423, Jean Malamulier, doyen de Fribourg et curé de Tavel, avait, par testament, fondé à l'autel de Saint-Josse une messe matinale et journalière à célébrer par le sacristain (GS. 22 ; l'acte est conservé aussi aux archives de Saint-Nicolas : Tavel, 8, qui est une nouvelle copie de cette pièce ou extrait,

semble-t-il : l'une de la confrérie de saint Josse, ou d'un particulier, avec messe quotidienne « sub matutinis », maintenue par la tradition, bien que les revenus soient actuellement presque nuls ; l'autre, incertaine, remontant à un Lumbach, Bernois réfugié à Fribourg à l'époque de la Réforme, et nous voulons, ajoute Schneuwly, que, en sa mémoire, la messe porte son nom) ;

Petri ¹, (olim ditissimum, de iure patronatus quorundam Perromanorum et familiæ de Cleury et Affry ; hodie nulli reditus, inquirendi a limitibus territorii Tillitzer) ;

Stephani ², (de iure patronatus familiæ Murisetæ ³, hodie Wilhelmi Krummenstol et Curthi) ;

Joannis Evangelistæ, (de iure patronatus ⁴ Bucher sive Müllibach) ;

Beatæ Virginis, (avec messe quotidienne ; autel fondé par Jacques

délivrée par le notaire le 20 octobre 1424. Le testament intégral du doyen Malamulier se trouve aux archives de l'Hôpital [II, 178]). D'après la visite de 1453, les fondateurs, contrairement à ce que nous venons d'entendre, auraient été les Ouguey, aux droits desquels (« les Oguez ») fait encore allusion un acte du 15 juin 1468 (RN. 40, P. II, f. 171^v). Un siècle plus tard, ce sont les Reynold de Pérolles qui semblent jouir du droit de patronat de l'autel de Saint-Josse (RM. 96, 10 décembre 1507). Il passa ensuite aux Gottrau. GS. 729, N° 2 ajoute, comme second patron de l'autel, saint Louis, roi de France.

¹ L'autel de Saint-Pierre avait été édifié avant 1427 (Cf. RN. 26, f. 251^v ; c'est un acte du 3 avril 1427, où il est fait mention du constructeur de cet autel). Il passa aux Praroman avant 1469 (Cf. RN. 80, p. 238). Le 7 mai 1534, le prévôt Bernard Taverney délivre une déclaration aux termes de laquelle donzel Guillaume de Praroman disposait de la moitié de la collature de cet autel (RM. 51, p. 191). Vers la fin du XVI^{me} siècle (GS. 371), c'était l'autel des tisserands de toile ; dans la suite, comme Schneuwly l'avait déjà fait remarquer, toutes nos listes soulignent qu'il n'a plus de fondations, ni par conséquent de chapelain. C'est sans doute pour ce motif que la visite de 1663 l'énumère comme hors cadre, en tout dernier lieu. GS. 729, N° 2 en fait l'autel de Saint-Nicolas (placé là par le chanoine Reyff), de Saint-Pierre, de Saint-Béat et de Saint-Bernard de Menthon.

² La visite de 1453 attribue la fondation de l'autel de Saint-Etienne à Jean Maigre. Celle de 1776 prête aux Constitutions Schneuwly une précision qui, en réalité, ne s'y trouve pas : « Capella S. Stephani fundata est anno 1413 a Joanne Muset vel Maigre aut Muret, prout dicunt Constitutiones Schnewlianæ. »

³ L'autel de Saint-Etienne appartenait encore à cette famille en 1524 (Cf. RM. 41, 1^{er} février 1524). Schneuwly est le seul à nous parler des Curty : ceux qui vinrent après lui signalent les Krummenstoll comme collateurs, auxquels est associée, plus tard, la confrérie de Saint-Jean. La visite de 1663 nous dit que le droit de patronat de cet autel est l'objet de contestations.

⁴ Werro a complété : « de iure patronatus *primo Lumbart, deinde Bucher* etc. » Les documents anciens (ainsi les Comptes de l'Hôpital) appellent souvent cet autel, du nom de son fondateur : l'autel Bonvisin. Plus tard, on trouve la désignation : autel du chancelier Lombard. Il passa ensuite aux Fégely. GS. 729, N° 2 lui associe, comme second patron, saint Jean Népomucène.

Helbling, famille aujourd'hui ruinée ; les revenus sont versés par le capitaine Simon Gottrau ¹).

Les constitutions capitulaires du prévôt Schneuwly ne renferment naturellement pas de renseignements sur les autels de l'église de Notre-Dame — alors, avec la collégiale, la seule église non conventuelle de Fribourg — ni sur les diverses chapelles de la ville, qui doivent cependant figurer dans notre tableau pour que celui-ci soit complet.

Alors que, à Saint-Nicolas, vers la fin du XV^{me} siècle, le nombre des chapelains s'élève à 22 ², presque à la même époque, le Conseil, en date du 11 juillet 1496, décide que les membres du clergé de Notre-Dame, de douze qu'ils étaient jusqu'alors, ne seront désormais plus que huit ³. Un siècle plus tard, soit donc à une époque voisine de celle

¹ « Qui a acheté leur maison », ajoute Werro. L'autel de la Vierge est, avec celui de Saint-Martin, le seul que situe la visite de 1453 : elle précise qu'il se trouvait du côté de l'évangile « prope cancellum ». C'était devenu, depuis le XVI^{me} siècle, l'autel des boulangers. C'est, avec celui de Saint-Josse, celui dont les documents conservés nous permettent de retrouver le plus anciennement l'existence : il avait été fondé par feu Guillaume de Bulo, nous dit, en 1355, Aymon, coseigneur de Vuippens, ainsi que par le père, alors également défunt, de la première femme de ce dernier (GS. 10) : c'est dire qu'il remonte au milieu tout au moins, si ce n'est à la première moitié du XIV^{me} siècle. Il est question souvent encore, au cours du XV^{me} siècle et jusqu'au début du XVI^{me}, de cet autel de Notre-Dame de Bulle (beata Maria de Bulo, ou de Buloz), puis, conformément à une dénomination qui se rencontre déjà antérieurement, on l'appelle tout simplement : autel de Notre-Dame. Une messe y était célébrée chaque jour. Le 17 mars 1452, Ulric Bise, prêtre de Bienne, demeurant à Fribourg, renonce entre les mains de Huser, qui en avait la collature, à la chapelle de Notre-Dame de Bulle à Saint-Nicolas et décide qu'elle sera incorporée à la confrérie de Saint-Martin (RN. 50, f. 249). En 1508, il est question de la construction ou reconstruction de l'autel de Notre-Dame de Bulle : « Minen Herren ist von den burgern gewalt gegeben den buw an nostre damme de Bulo zu sant Niclausen kilchen zu machen » (RM. 25, f. 53^v, 15 février 1508). En 1519, Jacques Helbling obtint, du clergé de Saint-Nicolas et de celui de Notre-Dame, le droit de patronat de l'autel de Notre-Dame à la Collégiale (RM. 37, f. 30 [20 oct.] et f. 35^v [16 nov.]). Fuchs (Chron., p. 375) l'appelle « altare B. Virginis Christum natum adorantis » et GS. 729, N° 2 : l'autel de la Nativité (ou des Choralistes) et de Saint-François de Paule.

² C'est le chiffre indiqué dans la supplique du 3 janvier 1493, par laquelle le clergé de Saint-Nicolas demandait à Alexandre VI l'incorporation de l'église de Marly à celle de Fribourg (Arch. vatic. Reg. Suppl. 966, f. 134), chiffre qui est répété dans la bulle accordant cette annexion (Arch. Saint-Nicolas, Actes pontif. N° 6 ; Arch. vatic., Reg. Latr. 944, f. 86), ainsi que dans celle du 22 avril 1499, incorporant Guin à Saint-Nicolas (Actes pontif. N° 5).

³ RM. 14, f. 4 : « Der Priesterschaft halb zu unser lieben frouwen, das mann vier dodannen tüg bis der nechsten fronavasten, und ir von dishin nit mer doselbs syen dann acht, denen were als vil als den zwölfen, so ver, das si wol dienen und nit wider und für uff die dörffer louffen. »

qui nous occupe, une proposition formulée, le 8 février 1591, par une commission désignée par le Conseil, et ratifiée par ce dernier le 4 avril suivant, permet de constater que les membres du clergé de Notre-Dame ne sont plus que quatre : le Recteur, le « Spitalpriester » et « deux autres chapelains ¹ ». Il s'est produit pour Notre-Dame ce que nous constatons également à Saint-Nicolas : le nombre des desservants est allé en augmentant au cours du XV^{me} siècle, pour atteindre son maximum vers 1500. Il y en avait, à Notre-Dame, environ une fois moins qu'à Saint-Nicolas ². Encore faut-il ne pas oublier qu'un même chapelain

¹ GS. 334.

² Il est intéressant, à ce sujet, de comparer les listes de chapelains qui ont été dressées à l'occasion d'une visite canonique ou d'une sentence ecclésiastique, à propos d'une vente, d'une revendication, de la désignation d'un mandataire, de l'acceptation d'une fondation ou d'un arrêté du gouvernement. Ces listes ne fournissent pas nécessairement des énumérations complètes ; plusieurs soulignent même expressément qu'un certain nombre de desservants étaient absents. Or, voici les chiffres attestés pour Saint-Nicolas (le curé y compris) :

19 chapelains le 27 janvier 1447 (RN. 295, f. 400)

18, le 27 mars 1453, (Donations de Saint-Nicolas, 103 ; GS 31 ; RN. 50, f. 286)

16, le 4 septembre 1453, lors de la visite canonique (ASHF. I, 268 sq)

17, le 14 décembre 1462 (GS. 37 ; Don. S. Nic. 107)

16, le 1^{er} juin 1464 (GS. 38)

20, le 5 avril 1501 (GS. 65 ; Don. S. Nic. 115 ; RE. 2, f. 27^v)

17, le 4 septembre 1507 (Arch. capit. : Tavel, 67) Les 17 « presbyteri communitatis clericature sive masse ecclesie parrochialis sancti Nicolai ville Friburgi suis et aliorum presbyterorum absentium ac totius cleri simul nomine » chargent deux personnages de payer à la Curie romaine les annates pour les cures de Cugy et de Tavel qui leur ont été incorporées.

21, le 25 octobre 1508 (Commanderie 145 ; cf. 163 a)

19, le 30 janvier 1515 (Arch. capit., Varia, 131). L'acte dit, après l'énumération des 19 chapelains : « maiorem partem inter se representantes, suis et aliorum dominorum altariensium absentium nominibus ». Nous sommes ici quelques semaines avant la création du Chapitre.

19, le 1^{er} juin 1529 (Commanderie 163 c) ; la liste énumère indifféremment les chapelains devenus chanoines et ceux qui ne le sont pas.

A partir de cette date, le nombre des membres du clergé de Saint-Nicolas diminue considérablement. Voici maintenant les chiffres attestés pour Notre-Dame (recteur inclusivement) :

9 chapelains le 18 février 1454 (RN. 40, f. 42^v)

7, le 28 août 1454 (RN. 40, f. 73 et RN. 54, f. 3)

9, le 12 février 1459 (RN. Jacques Mursing [arch. de l'Hôpital], f. 8.

8, le 4 août 1460 (RN. 53, f. 199 et RN. 54, p. 257)

10, le 28 décembre 1471 (RN. 62, f. 105^v)

Signalons en terminant qu'une liste de 1462 (Compte 120, Dépenses communes) énumère pour la ville de Fribourg 24 chapelains — ceux de Saint-Nicolas et de Notre-Dame réunis — au sujet desquels il est versé à l'« umgueltarre (percepteur de l'ohmgeld, impôt sur le vin) le rabat de lunguelt du vin que les chapelains mirent en (encavèrent) pour lan finis ».

pouvait se charger de la desservance de plusieurs autels et accepter même des obligations dans différentes églises. A cette date, en effet, ne subsistaient plus que peu de messes fondées quotidiennes. Comme conséquence de la dévaluation de la monnaie, par suite aussi de la disparition ou de la perte de certaines donations, les fondations avaient été réduites. Les nombreux autels de jadis étaient maintenant partiellement inemployés. Ils n'en subsistaient pas moins, jusqu'au jour où quelque transformation importante entreprise dans une église fournissait l'occasion d'en supprimer un certain nombre ¹, quitte à associer les noms des saints patrons disparus à ceux des autels qui étaient maintenus.

En l'absence de documents du XVI^{me} siècle ou d'avant, voici, quant aux autels de l'église de Notre-Dame et aux saints auxquels ils étaient dédiés, les indications que nous fournit la visite de 1654, renseignements complétés au besoin par ceux des visites subséquentes de 1663 et de 1677. A cette date, soit trois quarts de siècle environ après l'époque où Schneuwly rédigeait ses Constitutions capitulaires, l'église de Notre-Dame comprenait ² :

¹ A Notre-Dame, par exception, ce ne fut pas le cas : lors des transformations apportées à cette église vers la fin du XVIII^{me} siècle, les dix autels latéraux furent maintenus, bien que plusieurs eussent été déplacés à cette occasion, et un onzième ajouté. Il n'y en a, par contre, aujourd'hui, plus que trois.

² Une brochure (*Rapport au Conseil communal... par l'administration générale des secours... sur les recherches faites dans les archives du Grand Hôpital de Fribourg au sujet des... obligations de cet hospice envers l'église et le clergé de Notre-Dame*. Fribourg, Galley, 1860) donne, en appendice, d'après un plan original conservé aux archives de l'hôpital, la disposition des autels de l'église de Notre-Dame avant et après les transformations de 1784. On peut le compléter ou du moins le préciser au moyen du *Plan géométrique de l'ancienne église de l'Hôpital sous le vocable de Notre-Dame Vierge, levé en 1772 par Ignace Schaller, géomètre* (tableau conservé aux archives cantonales). Voici, réduit à l'état de schéma, comme nous l'avons fait pour Saint-Nicolas, ce plan des autels de Notre-Dame, avec les noms de leurs collateurs :

Maître-autel (Immaculée Conception)		
Saint-Joseph (Von der Weid)	Saint-Blaise (Charpentiers)	N.-D. de Compassion (Diesbach)
	Trois Rois (Ratze)	Saint-Denis (Reyff et Reynold)
	Crucifix (Fégely)	Nicolas de Flue (Tisserands)
		Porte latérale
chapelle de l'Assomption		chapelle du Rosaire

le maître-autel, dédié à la Vierge et fondé par le clergé ;
au milieu de l'église, soit au haut de la nef centrale : l'autel de Saint-Blaise, fondé par l'abbaye des Charpentiers.

Du côté de l'évangile :

1, l'autel de Saint-Théodule, fondé par les maçons ;
2, celui des Trois-Rois ; d'après la visite de 1677, il appartenait à la famille Ratze ;

3, celui de la Sainte-Croix ou du Crucifix ; la visite de 1663 n'en parle plus, mais mentionne par contre un autel de Saint-Sébastien, relevant de la famille Fégely, et celle de 1677 l'appelle autel du Crucifix et de Saints Claude et Sébastien ¹ ;

4, la chapelle de l'Assomption. Dans cette chapelle, précise la visite de 1663, il y avait jadis un autel de Saint-Georges et de Saint-Laurent, propriété de la famille Pavillard, mais démoli à cette date ².

Du côté de l'épître :

1, l'autel de Saint-Denys ; la famille Reyff en avait la collature ;
2, celui de Sainte-Apolline (*Apolloniæ*), qui fut jadis, dit la visite de 1654, celui de Saint-Léger (*Leodegarius*) ³. Il était sans revenus, déclare la visite de 1663, et appartenait aux tisserands de toile, précise celle de 1677.

A gauche de l'autel de Saint-Joseph, dans une chapelle percée dans la muraille et attenante à l'extrémité de la sacristie, il y avait, placé en diagonale, un autel de Saint-Théodule, propriété de l'abbaye des Maçons. L'autel des Rois était adossé au premier pilier de gauche ; celui du Crucifix au deuxième (celui de la chaire). Les deux piliers suivants étaient libres, mais à gauche du troisième se trouvait, dans une chapelle à part, entourée d'une grille, l'autel de l'Assomption. Vis-à-vis, la disposition était la même, mais l'autel était dédié à Notre-Dame du Rosaire. Enfin, tout au bas de l'église, des deux côtés de la porte d'entrée, ces deux chapelles avaient chacune leur sacristie particulière. L'autel de Notre-Dame de Compassion, qui devint, à partir de 1784, celui de Saint-Michel, n'est pas nommé dans la visite de 1654.

¹ Il devint, depuis 1784, l'autel de Saint-Germain, appartenant aux Fégley.

² Les transformations de 1784 supprimèrent les deux chapelles du fond de l'église, soit donc celles du Rosaire et de l'Assomption. A proximité de cette dernière, au 3^{me} pilier de gauche, fut adossé par contre un autel de la Miséricorde, et, au pilier d'en face, un autel de Saint-Sulpice. Enfin, au 4^{me} pilier de gauche, on plaça un autel de la Sainte-Trinité, ayant les Pavillard comme collateurs.

³ La *Consecratio ecclesiarum* de 1663-1788, p. 54, nous apprend que Mgr Jacques Duding consacra à l'église de Notre-Dame, le 23 avril 1710, un autel « in honorem Sanctæ Apoloniæ et Sancti Leodogarii episcopi et martyris ». C'est celui qui figure dans le schéma comme autel de Nicolas de Flue, et qui devint, à partir de 1784, celui des saints Sylvestre et Léger, appartenant aux tisserands de drap.

3, enfin la chapelle du Rosaire, avec sa sacristie particulière. La visite de 1663 nous apprend qu'il s'y trouvait naguère un autel de Sainte-Ursule, appartenant à la famille d'Englisberg ¹.

Nous sommes, malgré tout, beaucoup moins bien renseignés sur les autels de l'église de Notre-Dame que sur ceux de Saint-Nicolas. Pour ces derniers, la première liste conservée apparaît au milieu du XV^{me} siècle, et les actes notariaux permettent de remonter beaucoup plus haut : pour plusieurs chapelles, jusqu'à l'époque de leur fondation, soit la première moitié du XIV^{me} siècle, alors que la reconstruction de la nef de l'église était suffisamment avancée pour que l'on pût songer à y ériger des autels.

Pour Notre-Dame, au contraire, la première liste ne remonte qu'au milieu du XVII^{me} siècle. Nous en sommes réduits à des suppositions quant aux autels existants après les transformations de 1584, et à bien plus forte raison pour les années précédentes. En d'autres termes, alors que, pour l'époque à laquelle écrivait le prévôt Schneuwly, nous sommes très bien documentés en ce qui concerne l'église de Saint-Nicolas, pour Notre-Dame, par contre, nous n'avons que des données fragmentaires : celles que nous fournissent des donations, des testaments. Elles nous parlent plus d'une fois de chapelles dont il n'est plus fait mention dans la suite : autels de Saint-André ², de Saint-Jacques ³, de Saint-Laurent ⁴, de Saint-Léger ⁵, de Sainte-Catherine ⁶, de Notre-Dame de Compassion ⁷. Sans doute, la plupart sont ceux-là mêmes que nous rencontrons plus tard, sous un nom nouveau ; mais nous ne pouvons en fournir la preuve que pour l'un ou l'autre.

¹ Lors des travaux de 1784, fut adossé au dernier pilier de droite un autel des Onze Mille Vierges, dont la collature appartenait à Ulrich d'Englisberg.

² Encore attesté dans un acte du 5 mars 1608 (Hôpit. I, 107). C'était l'autel des tailleurs de pierres.

³ Mentionné déjà en mars 1328 (Hôpit. ; Inventaire Munat, f. 44^v).

⁴ Il en est parlé en février 1336 (Invent. Munat, f. 71^v).

⁵ Cf. Compte 129 (1^{er} semestre 1467) ; dépenses communes, p. 37.

⁶ En 1469, c'est Clément de Vevey, coseigneur du château de Crone (diocèse de Paris), curé de Châtillens, près d'Oron, chantre à la chapelle des Ducs de Savoie et remplissant des fonctions analogues à l'église de Notre-Dame, qui est chapelain de l'autel de Sainte-Catherine (RN. 98, f. 28^v [acte du 21 mars 1469] et f. 36 [acte du 1^{er} décembre de la même année]).

⁷ Un testament du 18 décembre 1475 parle d'un « altare beate Marie Virginis de pitie in cappella beate Marie Virginis Friburgi » (RN. 68, p. 23) et la *Consecratio ecclesiarum* citée ci-dessus nous dit que, ce même 23 avril 1710, l'Evêque du diocèse a consacré encore deux autels latéraux à Notre-Dame : du côté de l'évangile, celui de Saint-Joseph, et, du côté de l'épître, celui de Notre-Dame de Compassion (p. 53).

Il y avait, en outre, à Fribourg, vers la fin du XVI^{me} siècle, un certain nombre de chapelles publiques :

Celle de Saint-Pierre, vers le milieu de la rue actuelle du même nom. Elle est attestée dès la première moitié du XIII^{me} siècle, attenante à un petit hospice ou refuge que les chanoines du Saint-Bernard avaient édifié aux abords de notre ville. Elle renfermait, au moment de la rénovation complète dont elle fut l'objet de 1736 à 1738, outre le maître-autel, dédié à saint Pierre, un autel du Rosaire (avec un tableau de saint François d'Assise et un de sainte Anne) et un autre consacré à saint Maur, abbé ¹.

Ces deux autels latéraux — le deuxième du moins certainement — ne devaient pas être dédiés aux mêmes saints un siècle et demi plus tôt, soit à l'époque où Schneuwly écrivait. Il existait, en effet, à cette date, devant l'Albertinum actuel, un petit sanctuaire de Saint-Maur, qui avait même donné son nom à la rue qui, de la porte du Jacquemart, conduisait à celle des Etangs. Cette chapelle fut supprimée en 1699, et ses fondations furent transférées à Saint-Pierre, dont l'un des autels latéraux eut dès lors saint Maur comme patron.

A partir du milieu du XVIII^{me} siècle, ce même autel prit comme titulaire principal saint Jacques le Majeur. C'était la conséquence d'un nouveau transfert : près du couvent des Ursulines, là où aujourd'hui la route des Alpes rejoint la rue Saint-Pierre, se trouvait, attestée depuis le XIV^{me} siècle, une petite chapelle dédiée à saint Jacques. Elle avait été construite par le chevalier Lambert et passa ensuite à la famille Von der Weid ². Elle fut supprimée en 1740, et ses fondations, comme celle de Saint-Maur, furent attribuées à la chapelle de Saint-Pierre, qui eut désormais saint Jacques comme deuxième patron, et saint Maur comme troisième.

Enfin, dans le voisinage encore, à peu près là où s'élève actuellement l'église de l'hôpital des Bourgeois, se trouvait une quatrième chapelle : celle du Saint-Vult ou du Saint-Crucifix, attestée pour la première fois en 1364 et qui disparut vers le milieu du XVII^{me} siècle ³.

¹ Bibl. canton et universit. de Fribourg, Papiers Gremaud : *La chapelle de Saint-Pierre*, volume manuscrit du chapelain Gobet.

² Archives capitul. : *Inventaire de la chapelle de Saint-Pierre* (1775), p. 25.

³ Cf. G. Schnürer, Der Kultus des Volto santo u. der h. Wilgefortis in Freiburg, *Freib. Geschichtsbl.* IX (1902), p. 74-105. Aux multiples dénominations (latines, allemandes et surtout françaises) usitées pour désigner soit notre chapelle, soit le quartier environnant, dénominations qu'on trouvera dans les textes que M. Schnürer publie en appendice à son travail, on pourrait en ajouter une dizaine

Ces quatre chapelles se trouvaient dans le quartier des Places, qui faisait encore officiellement partie, à l'époque du prévôt Schneuwly, de la paroisse de Villars-sur-Glâne. C'était *a fortiori* le cas pour celle de Saint-Antoine, sanctuaire qui était au-dessus de la carrière, à une petite distance de l'ancienne ferme de l'hôpital¹. Les textes en parlent dès la première moitié du XV^{me} siècle, et il fut démoli en 1799.

Enfin, à quelques minutes de la porte des Etangs, avait été érigée, vers le milieu du XV^{me} siècle, dans le quartier qui porte encore son nom, la chapelle de Miséricorde. De trois lettres adressées, en 1454 et 1455, par le gouvernement de Fribourg à la Cour épiscopale de Lausanne, il résulte, en effet, que la question de la propriété de cette chapelle « nouvellement construite, devant la porte de ceste ville a l'onneur de la Sainte croix que l'on apelle la sinte miséricorde », était l'objet d'un conflit entre le curé de Fribourg et celui de Villars, et que l'Official, cédant aux instances du curé de Givisiez, avait fini par l'attribuer à ce dernier, non sans de nouvelles protestations de Leurs Excellences². Cette chapelle, à laquelle, anciennement, s'arrêtaient les condamnés à mort, avant de monter au Guintzet et sous laquelle leurs cadavres étaient ensevelis, fut supprimée en 1850³.

Dans une tout autre direction, au bord du petit chemin qui, de Saint-Jean, conduit à Montorge, à proximité de ce monastère, existe

encore, présentant principalement des variantes d'orthographe. Signalons-en cependant une autre, qui se lit, en date du 26 octobre 1502, dans le Livre de Justice N° 12, *e converso* (arch. canton.) : il y est parlé d'une maison se trouvant sur les Places près de « la sainte Véronique », preuve que, du moins à cette époque, le souvenir du voile de Véronique n'était pas absolument étranger à la dénomination de « chapelle du Saint-Vult ».

La dernière référence citée par M. Schnürer concernant notre chapelle date de 1636. On en trouverait quelques autres encore pour les années qui suivent. Nous ne pensons pas cependant que le sanctuaire du Saint-Vult ne disparut qu'en 1681, lors de la construction, sur les Places, de l'hôpital actuel des bourgeois (ainsi que l'admet M. Schnürer, p. 82, 90 et 105). « Altar une Capelle des Heilligen Krützes *im* alten Spittal », dont parle, pour 1681, le registre de la construction du nouveau bâtiment, ne visent pas, d'une part l'autel et la chapelle du Saint-Vult, et, de l'autre, le petit hospice pour étrangers qui se trouvait tout près et par la mention duquel on aurait précisé de quel sanctuaire on voulait parler, mais la chapelle de la Sainte-Croix qui existait, depuis fort longtemps, dans l'ancien hôpital de Fribourg. (En 1423, par le testament cité ci-dessus, p. 108, n. 4, le doyen Malamulier y avait fondé une messe quotidienne.) Lorsque ce dernier fut transféré, du voisinage de l'église de Notre-Dame à l'endroit qu'il occupe encore aujourd'hui, la chapelle du Saint-Vult était probablement déjà démolie depuis un certain nombre d'années.

¹ Dellion XII, p. 94 et VI, p. 455.

² Missival I, f. 489 (14 sept., 1454), f. 497^v (19 nov. 1454) et f. 544^v (28 mai 1455).

³ Dellion VI, p. 456.

encore la chapelle de Saint-Josse, attestée dès la première moitié du XV^{me} siècle — alors que la colline du Bisenberg, comme on l'appelait, faisait encore partie de la paroisse de Tavel. Elle fut, en 1686, cédée par la Commanderie de Saint-Jean au couvent de Montorge, qui venait de la reconstruire et s'engageait à l'entretenir ¹. Un peu plus loin, à l'ouest, près du Sonnenberg, soit au premier tournant de la route qui, de Saint-Jean montait à Lorette, on rencontrait, d'après le plan de Fribourg de Martin Martini de 1606, un petit sanctuaire de Saint-Pierre. Quant à la chapelle de Sainte-Anne, presque attenante au chœur de l'église de Saint-Jean et aujourd'hui restaurée, elle fut bâtie au XV^{me} siècle ².

Dans le quartier de l'Auge, sur la place du Petit-Saint-Jean, qui en a conservé le nom, se trouvait, à proximité de la première résidence des Hospitaliers de Saint-Jean en notre ville, une chapelle dédiée à leur patron : saint Jean-Baptiste. Elle remontait, semble-t-il, au XIII^{me} siècle. Elle fut cédée, le 11 novembre 1521, par les Chevaliers à l'abbaye des Tanneurs ³ et par ceux-ci, le 1^{er} mars 1580, aux Augustins, qui en assumaient la desservance pour l'avenir ⁴. Elle disparut vers 1840. Un peu plus haut, avant la fontaine de la Samaritaine, on voyait, encastrée dans la rangée de droite des maisons du Stalden, le sanctuaire de l'hôpital de Saint-Jacques ⁵, tandis que, à la Lenda, à l'angle de la place qui précède l'église de Saint-Maurice, il y avait, d'après Martini, un tout petit sanctuaire de Saint-Michel.

Ajoutons enfin, toujours d'après le même plan de Martini, et pour autant que l'on soit autorisé à porter à une vingtaine d'années en arrière les renseignements qu'il fournit pour 1606, qu'il y avait, tout près de l'église des Cordeliers, une petite chapelle : celle du *Schweißstuch* ou du voile de Notre-Seigneur ⁶.

* * *

¹ Commanderie 516 (16 mars 1686).

² Dellion VI, p. 498.

³ Dellion VI, p. 487.

⁴ Augustins, F. 1.

⁵ Dellion VI, p. 428.

⁶ Dans les comptes de la Grande-Confrérie, on trouve depuis 1481, abstraction faite des nombreuses années pour lesquelles les livres ne sont pas conservés, une contribution pour la messe du « Saint Wu ». En 1623/24, il est précisé qu'il s'agit de « S. Wultzen althar uffem Platz » ; puis, en 1624/25, ainsi que les deux années suivantes, la rubrique change : « S. Wultzens althar zum Parfüssen wegen le Saint Mur ». Pour 1627/28, la rédaction est la suivante : « S. Wultzen altar zum Parfüssen oder uffem Platz le Saint-Mur. » Quel que soit le sens donné à la dernière partie de la phrase, on peut, semble-t-il, reconnaître dans cet autel du Saint-Vult, chez les Cordeliers, la petite chapelle du *Schweißstuch* dessinée dans le plan de Martini.

Afin de permettre aux hagiographes de dégager des tables dressées par le prévôt Schneuwly les conclusions d'ensemble qu'ils pourraient être désireux d'en déduire, nous avons tenu à les compléter pour la partie laissée de côté par l'auteur, soit la ville de Fribourg. Y aurait-il matière à des suppléments analogues pour les autres paroisses ? Autrement dit, n'arriverait-on pas, en utilisant des documents contemporains ou nous renseignant du moins sur cette époque, à enrichir de quelques noms les listes de sanctuaires ou d'autels qu'il énumère ?

Il faudrait, pour pouvoir donner une réponse pertinente à cette question, qu'eussent été explorées plus complètement et plus systématiquement qu'elles ne l'ont été jusqu'ici les archives paroissiales du canton, qu'eussent été également entièrement dépouillés les innombrables registres notariaux conservés, notamment ceux — moins abondants, il est vrai — des notaires dont la clientèle était, si l'on peut dire, principalement rurale. Dans les testaments, les donations, les conventions que renferment ces registres, on trouve en effet très souvent la mention d'une chapelle à laquelle est faite un don, d'un autel auquel une messe est fondée ou à proximité duquel le testataire demande à être enterré. Muni de tous ces renseignements, on pourrait commenter et éventuellement compléter les tables de Schneuwly, et les notes accompagnant les pages qu'on vient de lire — notes qui ne visent aucunement à être complètes, mais simplement à signaler des textes, en partie inédits, se rapportant aux autels et chapelles de la ville de Fribourg, et nous renseignant sur leur fondation, leur transformation, leurs patrons et leurs collateurs — laissent deviner l'ampleur que prendrait un pareil commentaire. Encore une fois, ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici, mais uniquement de donner la réponse qu'un examen sommaire permet de fournir à cette question : les listes de notre prévôt paraissent-elles être complètes ?

Schneuwly, on a pu le constater, ne signale pas souvent plusieurs saints comme patrons d'un seul et même autel. De son temps, d'ailleurs, le cas n'était pas fréquent. Il le deviendra à partir du XVII^{me} et surtout du XVIII^{me} siècle, alors qu'on réunira à d'autres les patrons d'autels supprimés, alors aussi que le désir d'honorer un saint nouvellement canonisé suggérera de lui consacrer un autel, dont l'ancien titulaire passait désormais au second rang. Le procédé, malgré tout, n'affectait dans les églises guère le maître-autel, mais plutôt les autels latéraux, et comme notre prévôt est le premier à nous donner une liste systématique de ces derniers, la base de comparaison fait défaut. Nous

ne ferons d'ailleurs pas de difficulté de concéder que, sur ce point, ses tables pourraient recevoir quelques compléments. Il y a même un indice qui semble l'établir : dans deux ou trois cas, la visite de 1453 d'une part, et celle de 1654 de l'autre, indiquent, parmi les patrons d'un autel, un saint que Schneuwly — dont les tables se placent, chronologiquement, entre deux — ne mentionne pas¹. Il est assez naturel de supposer qu'il s'est produit ceci : l'ancien titulaire, supplanté par un autre, a passé au second rang, et notre prévôt l'a ignoré ou a jugé inutile de le signaler.

Quant aux chapelles, il y en a plusieurs qui existaient certainement du temps de Schneuwly et que cependant il ne mentionne pas : ainsi, aux environs de Fribourg, près de Cormanon, là où la route de Prez se détache de celle de Romont, la chapelle, aujourd'hui disparue, de Saint-Jacques² ; au-dessous de Villars, au bord de la Glâne, la petite chapelle de Sainte-Apolline ; aux abords de la ville, celle de Saint-Antoine qui a été signalée ci-dessus³ et qui faisait également partie de la paroisse de Villars ; au Bruch, appartenant à la paroisse de Guin, celle de Saint-Josse⁴ ; enfin, à Bourguillon, trois petites chapelles, depuis longtemps démolies : celle de Sainte-Marie-Madeleine, dans la léproserie⁵ ; près de la tour du Dörenbühl, celle de Saint-Daniel⁶, et celle de Sainte-Anne, près de la porte de Lorette⁷. Plusieurs de ces sanctuaires n'étaient probablement que des oratoires ; on n'y célébrait pas la messe, et cela expliquerait que Schneuwly les ait omis. Ce ne devait cependant pas être le cas pour tous, et ce qui est vrai des environs de Fribourg se vérifierait également dans le reste du canton, de telle

¹ La visite de 1453 signale à Bulle un autel de Saint-Nicolas (ASHF. I, p. 191) ; Schneuwly ne l'a pas, mais la visite de 1654 en énumère un qui a comme titulaires : saint Sébastien, saint Nicolas et sainte Catherine. Il y a tout lieu de croire que c'est celui que Schneuwly appelle l'autel des Saints Fabien et Sébastien, omettant le nom de saint Nicolas. De même, la visite de 1453 mentionne à Attalens, un autel des Saints Grégoire, Maurice et Catherine (ASHF. I, p. 325) ; celle de 1654 parle d'un autel ayant comme titulaires saint Grégoire, sainte Catherine et saint Maurice ; RM., 192, (le 24 sept. 1641) ne nomme que saint Grégoire et sainte Catherine ; Schneuwly, qui parle, par contre, d'un autel des Saints Grégoire et Maurice, aura omis le nom de sainte Catherine. De même encore, à Gruyères, le 6^e autel signalé par les visiteurs de 1453 est celui de Saint-Nicolas (ASHF. I, p. 209) ; Schneuwly ne l'a pas, mais en mentionne par contre un de Saint-Antoine ; quant à la visite de 1654, elle parle d'un autel dédié à saints Nicolas et Antoine : il s'agit vraisemblablement du même dans les trois cas.

² Dellion XII, p. 94.

³ P. 116.

⁴ Dellion VII, p. 105.

⁵ Dellion VI, p. 463.

⁶ Ibid., p. 464.

⁷ Ibid. ; cf. *Semaine cathol.* 1940, p. 493.

sorte qu'il faut bien concéder que nos tables présentent, à ce point de vue, quelques lacunes : notre prévôt aura laissé de côté certaines chapelles, plutôt secondaires, pour s'en tenir aux plus connues, aux plus importantes.

Enfin, quant aux églises paroissiales, nul ne s'étonnera que celui qui était alors le vicaire général du diocèse et le remplaçant de Mgr Gorrevod, l'évêque absent, nous en ait fourni une nomenclature complète : celles-là manquent qui n'étaient encore que des filiales et qui n'ont été érigées que sous l'épiscopat de Mgr Doroz : Vuadens, en 1602 et La Tour-de-Trême, en 1603. Par ailleurs, on y trouve Estavannens, devenue paroisse en 1578.

A défaut d'autres indications, celles-ci nous permettraient de délimiter, à un quart de siècle près, l'époque à laquelle remontent les tables que le prévôt Schneuwly a intercalées dans ses Constitutions capitulaires ; mais on peut préciser davantage. L'ancienne transcription — ce que nous avons appelé l'édition primitive de ces constitutions — renferme, nous l'avons déjà dit, aussi bien dans les pages que nous avons publiées que dans le reste du volume, des annotations de la main de notre prévôt : or, celui-ci est mort en 1597. Les paroisses de Font et de Promasens, qui furent données, la première aux Cordeliers en 1593 et la seconde aux Augustins en 1592, sont encore désignées par Schneuwly comme *beneficia libera*, tandis que, inversement, figurent déjà comme appartenant au Chapitre de Saint-Nicolas les cinq cures qui lui furent attribuées par acte du 20 août 1580 ; et Vuippens, qui était propriété de l'abbaye d'Humilimont jusqu'à la suppression de cette dernière (21 décembre 1580), est appelé « *beneficium nunc liberum* ». Nous sommes donc, au plus tôt, en 1581 et au plus tard, en 1592. D'après certains indices qui ont été signalés plus haut ¹, on pourrait même serrer de plus près encore le problème et placer nos listes entre 1583 et 1585. On ne se trompera du moins pas en les datant de l'avant-dernière décade du XVI^{me} siècle ². Pour

¹ P. 34, n. 1 ; p. 39, n. 1 ; p. 48, n. 2. On pourrait en relever d'autres : ainsi le fait que Nuvilly, qui fut érigé en paroisse en 1585 (Dellion, IX, p. 42 ; l'acte d'érection, signé par le vicaire général Schneuwly, est du 16 mai 1586), figure encore dans nos listes comme filiale de Cugy ; mais il ne faut pas trop insister, car le couvent d'Hauterive, à qui appartenait Cugy, s'opposa à ce démembrement ; et de fait, on ne connaît pas de curé de Nuvilly avant 1636.

² Par des arguments de critique interne et externe, on aboutit exactement aux mêmes conclusions pour l'ensemble des Constitutions capitulaires du Prévôt Schneuwly, travail de longue haleine, dont l'élaboration, la rédaction définitive

des recherches locales, on désirera peut-être plus de précision : on pourra, avec les réserves voulues, adopter la date de 1584 ; par contre, celle, plus large et plus sûre, de 1581-1591 suffira pour la question du remaniement des décanats dans le diocèse de Lausanne au XVI^{me} siècle — problème qui n'a jamais été étudié et sur lequel nous nous proposons de revenir — ainsi que pour les études d'ordre hagiographique.

Ces dernières sont aujourd'hui à l'ordre du jour, soit qu'on s'attache à l'ensemble d'un pays, d'un diocèse ou d'un canton, soit qu'on poursuive, avec cartes géographiques à l'appui, le rayonnement, dans le temps et dans l'espace, de tel saint en particulier. Pour le diocèse de Lausanne, le travail a été fait par M. Michel Benzerath. Il a publié d'abord, en suivant l'ordre des anciens décanats, la liste des églises et chapelles¹, avec la plus ancienne attestation de leur existence et la première mention de leur patron². Puis, se basant sur cette statistique, mais renversant le problème, il a, dans une seconde étude, envisagé successivement les divers titulaires ou saints qui ont été choisis chez nous comme patrons et formulé les conclusions qui se dégagent de cet exposé quant à la pénétration et l'expansion de leur culte dans notre diocèse³.

M. Benzerath a pris comme base la liste du cartulaire de Lausanne (1228), qui est à la fois la plus ancienne et la plus complète, puisque plusieurs églises y figurent comme paroissiales, qui ont été ensuite

et la transcription ont exigé plusieurs années : il était commencé en 1580, mais il a pu se poursuivre encore après que Schneuwly eut donné sa démission de prévôt de la Collégiale (1586). Voici du moins un point de repère assez précis : à l'art. 2 du 1^{er} chap. du titre 2 du Livre I, il est parlé, parmi les privilèges du prévôt de Saint-Nicolas, de celui de bénir des objets du culte, lorsque l'onction d'huile n'est pas requise, privilège, ajoute le texte, qui provient « partim ex privilegio olim Præposituræ Bernensi Ecclesiæ dato, ad instar cuius nostra est fundata (l'argument, soit dit en passant, ne vaut rien), partim noviter acquisito a Gregorio XIII quoad benedicenda ». Or, le bref de Grégoire XIII, autorisant notre prévôt à bénir, entre autres, les vêtements liturgiques, est du 28 octobre 1583 (Cf. WIRZ, *Bullen u. Breven*, p. 423).

¹ Y comprises celles des couvents, tandis que Schneuwly en fait abstraction ; par contre, parmi les sanctuaires que celui-ci signale, l'un ou l'autre devaient leur existence à l'initiative d'une maison religieuse.

² « Statistique des saints Patrons des églises du diocèse de Lausanne au moyen âge » (*Rev. d'hist. eccl. suisse*, VI (1912), p. 81-115 et 187-228 ; avec des « Berichtungen u. Nachträge », *Ibid.*, VIII (1914), p. 57-60.

³ « Die Kirchenpatrone der alten Diözese Lausanne im Mittelalter » ; *Freib. Geschichtsbl.* XX (1913) ; tirage à part, à Fribourg, chez Gschwend, en 1914, XVI-219 p.

réduites à l'état de filiales et auxquelles un curé n'a été rendu qu'à une époque récente. Il signale encore la liste de 1285, mais il passe sous silence celles — on en possède pas moins de cinq — du XIV^{me} siècle. Sans doute, comme toutes ont été dressées dans un but fiscal, elles se bornent à énumérer des localités, sans se préoccuper des saints qu'elles avaient comme patrons¹. Pour découvrir ces derniers, M. Benzerath a dû recourir à d'autres sources. Bien que son étude se limitât au moyen âge, il a, pour la partie du diocèse demeurée catholique, utilisé notamment les *Decreta et Constitutiones synodales* de Mgr de Strambin, de 1665, p. 164-182. La visite de 1654 aurait pu lui fournir aussi quelques indications ; mais surtout les tables du prévôt Schneuwly permettront de remonter jusque vers la fin du XVI^{me} siècle et de rectifier certaines des affirmations² de notre auteur. Elles auront surtout une autre utilité : M. Benzerath ne s'est jamais occupé que du patron du maître-autel. Pour le développement du culte des saints, les autels latéraux ont cependant aussi leur importance. La visite de 1416-17 les indique pour trois ou quatre paroisses. Celle de 1453, par contre, le fait d'une manière beaucoup plus systématique. A 130 ans de distance, les listes du prévôt Schneuwly poursuivent cet inventaire : c'est dire que lorsqu'on voudra compléter et surtout continuer les travaux de M. Benzerath, elles seront l'une des principales sources à consulter.

¹ La visite de 1453, que M. Benzerath utilise, ne les signale guère que pour certaines filiales et chapelles.

² Ainsi, le patron de Ménières était saint Hilaire (et non pas saint Denys) ; celui de Chandon : saint Gangolf et celui de Villarimboud : saint Théodule (et non pas la Sainte Vierge). L'église de Léchelles était dédiée à saint Jean-Baptiste (et non pas à saint Jean l'Évangéliste).